

# Programme d'amélioration des performances des installations de production d'eau potable de l'ONEE

Identifiant du projet :  
57587

Statut :  
En phase exploratoire

Lieu :  
Maroc

Secteur d'activité :  
Infrastructures municipales

Public/Privé :  
Public

Date de décision sur l'approbation :  
22 juillet 2026

Date de publication du DSP en langue anglaise :  
18 mai 2026

## Description du projet

Octroi d'un prêt pouvant atteindre 250 millions d'euros en faveur de l'Office national de l'électricité et de l'eau potable (« ONEE » ou la « société »), comprenant une tranche A engagée de 120 millions d'euros et une tranche B non engagée de 130 millions d'euros, destiné à financer le programme d'amélioration des performances des installations de production d'eau potable de l'ONEE (le « projet »). Le prêt de la BERD sera garanti par la Société nationale de garantie et de financement de l'entreprise (« SNGFE »).

## Objectifs du projet

Le projet permettra d'améliorer l'efficacité, la fiabilité et la résilience des systèmes de production d'eau potable de l'ONEE. Ce financement permettra la réhabilitation et la modernisation des infrastructures de production d'eau potable afin de réduire les pertes d'eau dans les ouvrages de production et de transport et de garantir la continuité du service de production d'eau potable à l'échelle nationale, tout en soutenant la modernisation des systèmes de comptage et de suivi.

## Impact sur la transition

Score de l'impact attendu sur la transition (IAT) : 69

*Qualité « verte »* : le projet soutiendra l'adaptation au changement climatique et la durabilité environnementale dans le secteur de l'eau au Maroc en améliorant l'efficacité et la résilience des infrastructures de production d'eau potable.

*Qualité « inclusive »* : le projet contribuera à améliorer les performances techniques des ouvrages de production d'eau potable dans plusieurs régions du Maroc.

## Client

OFFICE NATIONAL DE L'ÉLECTRICITÉ ET DE L'EAU POTABLE

L'Office national de l'électricité et de l'eau potable (« ONEE ») est l'opérateur national public chargé de la production d'électricité et d'eau potable au Maroc. Par l'intermédiaire de son pôle « Eau », l'ONEE est responsable de la planification, de la construction et de l'exploitation des infrastructures stratégiques de production d'eau potable à l'échelle nationale, et joue un rôle central dans le renforcement de la sécurité de la production et du transport de l'eau potable dans un contexte de stress hydrique croissant.

## Financement de la BERD

250 000 000,00 euros

## Coût total du projet

255 000 000,00 euros

## Additionnalité

L'investissement de la BERD est nécessaire pour combler le déficit de financement. Dans le même temps, l'intervention de la BERD n'évince pas d'autres sources de financement, notamment celles provenant d'autres institutions financières

internationales, des pouvoirs publics ou de banques commerciales, mais vient les compléter.

La BERD accompagne le client dans la gestion des risques climatiques physiques liés à la transition en soutenant l'identification et l'atténuation de ces risques, ainsi que le renforcement de la résilience des infrastructures face aux impacts du changement climatique. La BERD aide également le client à atténuer et à gérer les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance.

## Synthèse environnementale et sociale

Catégorie B (PES 2024). Les principaux risques et enjeux environnementaux et sociaux associés à ce programme multi-sites de réhabilitation de réseaux d'eau comprennent : la capacité du client en matière de gestion environnementale et sociale, la gestion des travailleurs non salariés et des sous-traitants pendant les travaux, les considérations liées au genre, la santé et la sécurité des communautés, les restrictions temporaires d'accès aux terrains, les déplacements physiques ou économiques, les impacts sur les zones sensibles du point de vue de la biodiversité, ainsi que la participation des parties prenantes et le mécanisme de règlement des griefs.

À ce stade, des informations détaillées concernant l'ampleur d'éventuelles augmentations de capacité, de toute extension de l'emprise physique ou d'impacts potentiels sur des zones sensibles du point de vue de la biodiversité ne sont pas encore disponibles. Ces aspects seront précisés plus avant dans le cadre de la diligence raisonnable environnementale et sociale.

Cette dernière sera réalisée par des consultants externes et comprendra des visites sur un échantillon représentatif de sites concernés par le projet, qui seront sélectionnés conjointement par le consultant et la BERD. La diligence raisonnable comprendra un examen des capacités, des systèmes et des politiques de la société en matière de gestion environnementale et sociale, ainsi qu'une évaluation des impacts environnementaux et sociaux associés au programme d'investissement proposé. Déjà client de la Banque, l'ONEE dispose d'un portefeuille de projets antérieurs pour lesquels des plans d'action environnementaux et sociaux (PAES) ont été élaborés. La diligence raisonnable environnementale et sociale comprendra également un examen de la mise en œuvre de ces précédents PAES. Sur la base des conclusions obtenues, un PAES sera élaboré pour cet investissement. Outre le PAES, un plan de participation des parties prenantes (PPPP) et un résumé non technique seront préparés dans le cadre de ce processus de diligence raisonnable.

Le présent document de synthèse du projet sera mis à jour à l'issue des vérifications environnementales et sociales au titre de la diligence raisonnable afin de rendre compte des conclusions de l'évaluation.

## Coopération technique et financement sous forme de subvention

Le projet devrait bénéficier de l'assistance technique suivante : i) un appui à la mise en œuvre du projet ; et ii) un appui à l'amélioration des pratiques environnementales, sociales et de gouvernance.

## Contact au sein de l'entreprise

Faycal Belfqih  
fbelfkih@onee.ma

## Dernière mise à jour du DSP en langue anglaise

27 mai 2026

## Comprendre la transition

Pour en savoir plus sur l'approche de la BERD quant à la mesure de l'impact sur la transition, cliquer [ici](#).

## Opportunités commerciales

Pour les opportunités commerciales ou la passation de marchés, contacter la société cliente.

Pour les opportunités commerciales avec la BERD (hors passation de marchés), nous contacter :

Tél : +44 20 7338 7168  
Courriel : [projectenquiries@ebrd.com](mailto:projectenquiries@ebrd.com)

Pour les projets du secteur public, consulter la page [Passation de marchés de la BERD](#), ou nous contacter :

Tél : +44 20 7338 6794  
Courriel : [procurement@ebrd.com](mailto:procurement@ebrd.com)

## Questions d'ordre général

Les questions spécifiques peuvent être envoyées via le [formulaire de contact de la BERD](#).

## Politique environnementale et sociale (PES)

La **PES** et les exigences environnementales et sociales (EES) y afférentes définissent les modalités de mise en œuvre par la BERD de son engagement en faveur de la promotion d'un « développement sain et durable du point de vue de l'environnement ». La PES et les EES contiennent des dispositions spécifiques exigeant des clients qu'ils se conforment à la législation nationale applicable en matière d'information et de consultation du public, et qu'ils mettent en place un mécanisme de règlement des griefs pour recueillir les problèmes et les plaintes des parties prenantes, et en faciliter la résolution, en particulier concernant la performance environnementale et sociale du client et du projet. En fonction de la nature et de l'ampleur des risques et impacts environnementaux et sociaux du projet, la BERD exige également de ses clients qu'ils divulguent, le cas échéant, des informations sur ces risques et impacts ou qu'ils mènent des consultations pertinentes auprès des parties prenantes concernées, puis examinent leurs commentaires et y répondent.

Pour plus d'informations à propos des pratiques de la BERD dans ce domaine, consulter la PES.

## Intégrité et conformité

Le Bureau de la déontologie de la BERD encourage une bonne gouvernance et assure l'application des normes d'intégrité les plus rigoureuses à toutes les activités de la Banque, en conformité avec les meilleures pratiques internationales. Des vérifications sont effectuées au titre de la diligence raisonnable pour contrôler l'intégrité de tous les clients de la Banque afin d'établir que les projets ne présentent pas de risques inacceptables, en termes d'intégrité ou de réputation, pour la Banque. La BERD est convaincue que l'identification et la résolution des problèmes pendant les phases d'évaluation et d'approbation des projets constituent le moyen le plus efficace d'assurer l'intégrité des transactions de la Banque. Le Bureau de la déontologie joue un rôle essentiel dans ces efforts de prévention, tout en contribuant au contrôle des risques en matière d'intégrité associés aux projets une fois les investissements réalisés.

Le Bureau de la déontologie est également chargé d'enquêter sur les allégations de fraude, de corruption ou de manquement dans le cadre des projets financés par la BERD. Toute personne, interne ou externe à la Banque, suspectant un cas de fraude, de corruption ou de manquement, peut le reporter par écrit au ou à la Responsable de la déontologie de la BERD, en envoyant un courriel à l'adresse électronique [compliance@ebrd.com](mailto:compliance@ebrd.com). Le Bureau de la déontologie assurera le suivi de tous les signalements. Il procédera à un examen systématique de chacun d'entre eux. Les signalements peuvent être rédigés dans toutes les langues de la Banque et de ses pays d'opérations. Les informations transmises doivent l'être en toute bonne foi.

## Politique d'accès à l'information (PAI)

La PAI, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2025, définit la manière dont la BERD divulgue les informations et consulte ses parties prenantes pour favoriser une meilleure connaissance et compréhension de ses stratégies, politiques et opérations. Consulter la page concernant la [Politique d'accès à l'information](#) sur le site Internet de la BERD pour savoir quels types d'informations sont disponibles en ligne.

Les demandes d'informations spécifiques peuvent être envoyées via le [formulaire de contact de la BERD](#).

## Mécanisme indépendant de responsabilisation dans le cadre des projets (MIRP)

Si les efforts pour aborder des préoccupations environnementales, sociales ou de divulgation au public avec le client ou la Banque (par exemple via le mécanisme de règlement des griefs du client au niveau du projet, ou bien via un échange direct avec la direction de la Banque) n'ont pas abouti, les personnes ou organisations peuvent adresser leurs préoccupations par l'intermédiaire du MIRP de la BERD.

Le MIRP examine en toute indépendance les problèmes liés aux projets qui auraient provoqué, ou seraient susceptibles de provoquer, un préjudice. L'objectif du mécanisme est : d'encourager le dialogue entre les parties prenantes du projet en vue de la résolution de problèmes environnementaux, sociaux ou de divulgation au public ; de déterminer si la Banque a respecté sa [Politique environnementale et sociale](#) et les dispositions spécifiques aux projets de sa [Politique d'accès à l'information](#) ; et le cas échéant, de remédier à tout manquement à ces politiques, tout en prévenant tout manquement futur de la part de la Banque.

Consulter la [page Internet du Mécanisme indépendant de responsabilisation dans le cadre des projets](#) pour en apprendre plus sur le MIRP et son mandat et pour connaître les modalités de [dépôt d'un recours](#). Contacter le MIRP par courriel à l'adresse [ipam@ebrd.com](mailto:ipam@ebrd.com) afin d'obtenir des conseils ou des précisions sur le MIRP et le dépôt d'un recours.